



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015
Convocation le 13 mars 2015

Présents : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Viviane BERNIER, Marion BERSON-GEANT, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, David DUPUTEL, Emmanuel FLINOIS (21h15), Dominique GRIS, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER, Muriel HURTIS, Lucie LE PAGE, Emmanuel PETIOT, Frédéric VANÇON, Richard ZADROS.

Pouvoirs : Thibaut FERTE à Mme Viviane BERNIER,
Xavier TERRADE à Germain BUCHET,
Jean-Michel DEBCZAK à Marie-Hélène DAUPTAIN,
Stéphane MOURET à Fabienne GRU,
Djamila LASRI à Xavier BELAIR,
Joël VANDERSTIGEL à Michèle CAQUIN.

Secrétaire de Séance : Madame Fabienne GRU

Ouverture de Séance : 20h45

1) **Approbation du compte rendu du CM du 19/02/2015**

Aucune remarque n'a été soulevée il convient donc d'approuver le compte-rendu et de le signer.

Monsieur Duputel souligne une erreur de frappe aux points 2 et 3. En effet, il convient de lire vote du BP 2015 et non 2014 pour les budgets M14 et M49.

FINANCES

2) **M 14 - Budget communal**

a- **Approbation par vote du compte administratif 2014**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre	Réalisation
011 Charges à caractère général	1 472 531.78€
012 charges de personnel	2 153 517.17€
65 autres charges	261 455.18€
66 charges financières	32 150.86€
67 charges exceptionnelles	15 695.62€
042 ordre-transfert entre section	60 511.47€
014 atténuations de produits	218 272.10€
TOTAL	4 214 134.18€

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
70 produits des services	315 161.27€
73 impôts et taxes	3 474 508.80€
74 dotations et participations	428 958.96€
75 autres produits	33 884.54€
76 produits financiers	22.98€
77 produits exceptionnels	438 128.00€
042 ordre-transfert entre section	26 665.17€
013 atténuations des charges	81 264.27€
TOTAL	4 798 593.99€

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	Réalisation
10	2 205.16€
16 dépenses financières	109 670.88€
20 immobilisations incorporelles	43 347.64€
21 immobilisations corporelles	278 760.88€
23 travaux en cours	115 249.96€
040 écritures d'ordre	26 665.17€
TOTAL	575 899.69€

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
13 subventions d'investissement	5 332.24€
10 Dotations divers fonds de réserves	587 783.62€
040 opérations d'ordre	60 511.47€
16 Emprunts et dettes assimilés	150 000.00€
TOTAL	803 627.33€

Les résultats sont les suivants :

- **Fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement = **4 214 134.18€**

- Recettes de fonctionnement = **4 798 593.99€**

Soit un excédent de fonctionnement de **584 459.81€** pour l'exercice 2014.

- **Investissement :**

- Dépenses d'investissement = **575 899.69€**

- Recettes d'investissement = **803 627.33€**

Soit un excédent d'investissement de **227 727.64€** pour l'exercice 2014.

Cet excédent vient réduire le déficit cumulé de 2013 s'élevant à **427 792.22€**

Déficit cumulé d'investissement : **200 064.58€** à inscrire au Budget Primitif de 2015 à l'article 001 en dépense d'investissement.

**Approuvé à l'unanimité sous la présidence de Mme Viviane Bernier
Délibération n°18/15**

b- vote du Compte de Gestion du Percepteur 2014

Le compte de gestion du percepteur étant en concordance avec le compte administratif 2014, il est approuvé.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°19/15**

c- Affectation des résultats de 2014 au Budget Primitif 2015.

Le déficit d'investissement cumulé de **200 064.58€** sera reporté en dépense d'investissement à l'article 001 au Budget Primitif 2015.

L'excédent de fonctionnement de **584 459.81€** sera affecté en recette d'investissement à l'article 1068 au budget Primitif 2015.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°20/15**

-Vote des Taux d'imposition : compte tenu des conséquences économiques liées à la tempête de grêle survenue en juin 2014, notamment des dégâts occasionnés sur les bâtiments communaux et la baisse des dotations de l'Etat, il convient d'augmenter les taux de la manière suivante :

Taxe d'habitation	10.17%	11.67%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	13.55%	15.05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	105.89%	107.39%

Approuvé avec 4 abstentions.

Délibération n°21/15

Jean-Michel DEBCZAK
Marie-Hélène DAUPTAIN
David DUPUTEL
Marion BERSON-GEANT

d- Vote du Budget Primitif 2015

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre	Prévision
011 Charge à caractère général	1 508 525.00€
012 Charges de personnel	2 189 876.63€
65 autres charges	261 361.64€
66 charges financières	56 640.61€
67 charges exceptionnelles	2 150.00€
042 amortissements	8 000.00€
014 atténuations de produits	210 647.33€
023 autofinancement	480 591.62€
TOTAL	4 717 792.83€

RECETTES	
Chapitre	Prévision
70 produits des services	320 500.00€
73 impôts et taxes	3 725 660.93€
74 dotations et participation	403 662.00€
75 autres produits	32 700.90€
76 produits financiers	25.00€
77 produits exceptionnels	15 000.00€
013 atténuations des charges	220 244.00€
TOTAL	4 717 792.83€

INVESTISSEMENT

Chapitre	Prévision
001 déficit annuel	200 064.58€
20 immobilisations incorporelles	90 900.00€
21 immobilisations corporelles	1 270 460.08€
23 immobilisations en cours	2 411 802.00€
16 emprunts et dettes assimilés	137 126.90€
TOTAL	4 110 353.56€

Chapitre	Prévision
021 autofinancement reporté	480 591.62€
10 recettes financières	216 043.76€
1068 excédents de fonctionnement	584 459.81€
13 subventions d'investissement	1 321 258.37€
16 emprunts et dettes assimilés	1 500 000.00€
040	8 000.00€
TOTAL	4 110 353.56€

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°22/15

3) M49 Budget Eau et Assainissement

a- Vote du Compte Administratif 2014

Les résultats sont les suivants :

- **Exploitation :**
 - Dépenses d'exploitation=5 265.37€
 - Recettes d'exploitation=33 242.22€

Soit un excédent 2014 de **27 976.85€**

- **Investissement :**
 - Dépenses d'investissement=14 760.29€
 - Recettes d'investissement=20 124.99€

Soit un excédent d'investissement 2014 de **5 364.70€**

Il vient s'ajouter à l'excédent d'investissement cumulé 2014 s'élevant à **16 322.44€** ce qui porte à **21 687.14€** l'excédent d'investissement cumulé à inscrire au Budget Primitif 2015.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°23/15

Affectation des résultats :

- L'excédent d'exploitation 2014 de **27 976.85€** sera affecté en Recette d'investissement
- L'excédent d'investissement cumulé de 2014 de **21 687.14€** sera affecté en Recette d'Investissement

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°24/15

b- Vote du Compte de Gestion du Percepteur 2014

Le compte de gestion étant en concordance avec le compte administratif 2014, il est approuvé sous la présidence de Mme Viviane Bernier.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°25/15**

c- Vote du Budget Primitif 2015

Après une présentation détaillée chapitre par chapitre et les explications fournies en fonction des questions posées sur certains postes du Budget primitif, les montants soumis au vote du Conseil Municipal sont les suivants :

EXPLOITATION

DEPENSES	
Chapitre	Prévision
011 charges à caractère général	
68 amortissements et provision	5 265.37€
67 charges exceptionnelles	
023 autofinancements	42 601.90€
TOTAL	47 867.27€

RECETTES	
Chapitre	Prévision
002 reports de fonctionnement	
70 produits des services	44 107.43€
75 autres produits	
77 produits exceptionnels	3 759.84€
TOTAL	47 867.27€

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	Prévision
1068 excédents de fonctionnement	
040 amortissements	3 759.84€
20 immobilisations incorporelles	
23 immobilisations en cours	60 000.00€
21 immobilisations corporelles	41 467.23€
TOTAL	105 227.07€

DEPENSES	
Chapitre	Prévision
001 excédent reporté	21 687.14€
021 autofinancements	42 601.90€
10 recettes financières	35 672.66€
28 amortissements des immobilisations	5 265.37€
TOTAL	105 227.07€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°26/15**

AFFAIRES SCOLAIRES

4) Classes de découverte

Cette année deux classes de découverte sont prévues :

- **Thizy** (Yonne), domaine de Saint-Jean
Du mardi 7 avril au dimanche 12 avril 2015
Le prix par enfant s'élève à **389.21€**
76 enfants y participent
Le coût total pour la commune s'élève à **29 580€** avec le coût du transport compris de **2 980€**.

Il convient donc d'inscrire à l'article 6042 chapitre 11 la somme de 29 580€
La moitié du prix par enfant est à la charge des parents soit une recette de : $76 \times 389.21 / 2 = 14\,790.36€$.
Il convient donc d'inscrire cette somme à l'article 7068/chapitre 70.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°27/15

- **Sillé Plage** (Cercle de Voile)
Du lundi 11 mai au jeudi 14 mai
Le pris par enfant s'élève à **261.90€**
28 enfants participent.
Le coût total pour la commune d'élève à **7 331.59€** avec le coût du transport compris de **1645€**.

Il convient donc d'inscrire à l'article 6042/chapitre 011 la somme de **7331.59€**.

La moitié du prix par enfant est à la charge des parents soit une recette de : $28 \times 261.90 / 2 = 3\,666.60€$ à inscrire à l'article 7068/chapitre 70.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°28/15

PETITE ENFANCE

5) Renouvellement de la Convention « Nouvelle Etoile » :

A la demande de la commune, et ce, depuis plusieurs années, l'association « La Nouvelle Etoile », reconnue d'utilité publique, s'engage à mettre à disposition des assistantes maternelles de Saint-Witz un service d'accueil (Relais des Assistantes Maternelles) animé par une professionnelle afin de les soutenir dans leur mission (conseils, rencontres conviviales, informations). Ces rencontres ont lieu au Chalet des Vosges et le coût pour la commune est de **9 485.42€** pour 2015.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015 et le Conseil Municipal doit autoriser le maire à signer la convention (qui est signée pour information pour 4 ans, du 01/01/2015 au 31/12/2019)

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°29/15

LYCEE

6) Motion De soutien à la décision du rectorat de fermer une des deux filières Science et Technologie du Management et de la Gestion au lycée Léonard de Vinci.

Suite à la décision du rectorat de fermer une des deux filières Science et Technologie du Management et de la Gestion au lycée de secteur de Saint-Witz au profit de l'ouverture d'une classe de première générale, le Conseil Municipal a souhaité exprimer son très vif mécontentement.

En effet, il n'est pas acceptable que cette décision unilatérale prise au seul motif que des élèves concernés pourraient aussi bien réussir en filière générale mette en péril la diversité des choix d'orientation proposés par le lycée ainsi que l'attractivité future de l'établissement, compromettre la réussite des élèves du secteur dans l'obtention du baccalauréat et dans la poursuite d'études et risque à long terme de briser la mixité sociale et l'équilibre entre voie générale et technologique qui caractérise le lycée.

Le Conseil Municipal doit autoriser monsieur le Maire à exprimer sa totale solidarité avec les parents d'élèves et les enseignants de l'établissement.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°30/15**

URBANISME

Participation financière pour travaux d'extension de réseau d'eau ou d'électricité.

Conformément à l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme, lorsque le Maire délivre une autorisation de construire, il peut exiger du bénéficiaire de l'autorisation de construire, après accord de celui-ci, une participation financière sur les travaux d'extension de réseau d'eau ou d'électricité empruntant des voies ou emprises publiques.

Cette participation est exigible sur une longueur maximale de 100m d'extension à condition que les réseaux correspondants, dimensionnés pour les besoins du projet, ne soient pas destinés à desservir d'autres constructions.

La contribution est calculée sur la base de l'avis des concessionnaires consultés lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°31/15**

La séance est levée à 23h45

Saint-Witz, le 23 mars 2015

**La secrétaire de séance
Fabienne GRU**

**Le maire
Germain BUCHET**